



18.06.2021 - 16:30 Uhr

Le remède urgent à la pénurie de personnel est reporté

Berne (ots) -

Les auteurs de l'initiative sur les soins infirmiers ont décidé de ne pas retirer leur texte. Les organisations de fournisseurs de prestations déplorent cette décision. Lors de la session de printemps, le Parlement a en effet approuvé un contre-projet substantiel qui reprend les principaux objectifs de l'initiative et comporte des mesures généreuses afin de remédier rapidement à la dangereuse pénurie de personnel. La votation populaire repoussera la mise en oeuvre de telles mesures. Même si l'initiative était acceptée, on ne saurait s'attendre à une meilleure solution.

Le peuple devra se prononcer sur l'initiative "Pour des soins infirmiers forts". Ses auteurs ont décidé aujourd'hui vendredi de maintenir leur texte. Les organisations de fournisseurs de prestations comprennent cette décision, dans la mesure où l'aboutissement de l'initiative a nécessité des gros efforts. Les initiateurs ne sont pas prêts à renoncer à la possibilité de voir toutes leurs demandes acceptées.

Il est urgent d'agir

Néanmoins, les organisations de fournisseurs de prestations regrettent la décision du comité d'initiative. Le contre-projet adopté par le Parlement durant la session de printemps 2021 met en effet sur la table un projet solide pour résoudre le problème de la pénurie de personnel et renforcer l'attractivité de la profession infirmière. Au surplus, ses dispositions seront inscrites dans la loi - elles ne feront plus l'objet de confrontations politiques - et seront rapidement applicables.

C'est d'autant plus important qu'il est urgent d'agir, aucun acteur ne le conteste. Attendre le résultat des urnes fera perdre un temps précieux. Si l'initiative est acceptée, il faudra plusieurs années avant de disposer d'une proposition de mise en oeuvre. Et il n'est pas sûr du tout que la solution sera préférable au contre-projet. D'ailleurs, avant même de passer devant le peuple, l'initiative peut être qualifiée de grand succès: elle a fortement contribué à ce que voie le jour un contre-projet solide, qui bénéficie d'un large soutien et en reprend en définitive les éléments politiquement réalisables, à savoir:

- Des contributions à la formation pour un total d'environ un milliard de francs, dont 469 millions de la Confédération et un montant équivalent des cantons, que le Parlement leur a imposé.
- Une prise en considération du besoin en soins des personnes ayant des maladies complexes ou qui nécessitent des soins palliatifs.
- Une extension des compétences du personnel infirmier: certaines prestations pourront être facturées de manière autonome et dispensées sans ordonnance médicale.

En contrepartie, les fédérations de fournisseurs de prestations auront l'obligation de surveiller ensemble l'évolution du volume des prestations infirmières et d'opérer des corrections le cas échéant. Le contre-projet indirect poursuit les mêmes buts que l'initiative, mais il est plus pragmatique et applicable plus rapidement. Avec le contre-projet, le renforcement des soins infirmiers peut être empoigné sans délai.

Contact:

CURAVIVA Suisse

Daniel Höchli, directeur, téléphone: 031 385 33 48, e-mail: d.hoechli@curaviva.ch

H+ Les Hôpitaux de Suisse

Anne-Geneviève Bütkofer, directrice, téléphone: 031 335 11 63, e-mail: medien@hplus.ch

Aide et soins à domicile Suisse

Marianne Pfister, directrice, téléphone: 031 381 22 81, e-mail: pfister@spitex.ch

senesuisse

Christian Streit, directeur, téléphone: 031 911 20 00, e-mail: chstreit@senesuisse.ch

ASPS - Association Spitex privée Suisse
Marcel Durst, directeur, téléphone: 031 370 76 86 ou 079 300 73 59, e-mail: marcel.durst@spitexpriveesuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100062172/100872928> abgerufen werden.